

Séance extraordinaire du 9 février 2022

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès siège en séance extraordinaire ce mercredi 9 février 2022 à 18 h par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Assiste également à la séance, par visioconférence, Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures (18 h) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Embauche et nomination d'une directrice des loisirs en remplacement du directeur des loisirs en congé de maladie d'une durée indéterminée – Madame Ariane Bolduc-Bédard
3. Mandat à la firme Concordia Cabinet-Conseil – Présentation des résultats du rapport sur le diagnostic organisationnel au sein de l'administration et des travaux publics

Période de questions

4. Clôture de la séance

2022-02-050

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 9 février 2022

2. Embauche et nomination d'une directrice des loisirs en remplacement du directeur des loisirs en congé de maladie d'une durée indéterminée – Madame Ariane Bolduc-Bédard

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-12-281 par laquelle le conseil autorisait la directrice générale à lancer un appel de candidatures pour remplacer le directeur des loisirs parti en congé de maladie pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus de sélection, la candidature de madame Ariane Bolduc-Bédard a été retenue;

2022-02-051

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme madame Ariane Bolduc-Bédard au poste de directrice des loisirs, en remplacement du directeur des loisirs parti en congé de maladie pour une durée indéterminée, à compter du 9 février 2022. Le salaire versé et les conditions sont ceux prévus dans la Politique et la charte salariales des cadres et employés non syndiqués.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Mandat à la firme Concordia Cabinet-Conseil – Présentation des résultats du rapport sur le diagnostic organisationnel au sein du service de l'administration et du service des travaux publics

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait mandaté, par la résolution 2021-10-226, la firme Concordia pour établir un diagnostic organisationnel au sein du service de l'administration et du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la firme a terminé son rapport et qu'elle désire en présenter les résultats aux membres du conseil municipal, au directeur des travaux publics, ainsi qu'aux employés;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en ce sens présentée par la firme Concordia Cabinet-Conseil;

2022-02-052

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Concordia Cabinet-Conseil pour présenter les résultats du rapport sur le diagnostic organisationnel au sein du service de l'administration et du service des travaux publics, aux membres du conseil municipal, au directeur des travaux publics, ainsi qu'aux employés, au montant de 2 100 \$, taxes en sus. Les frais de déplacement sont en sus. Il est résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté afin de pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 07;
Fin : 18 h 07 (pas de question).

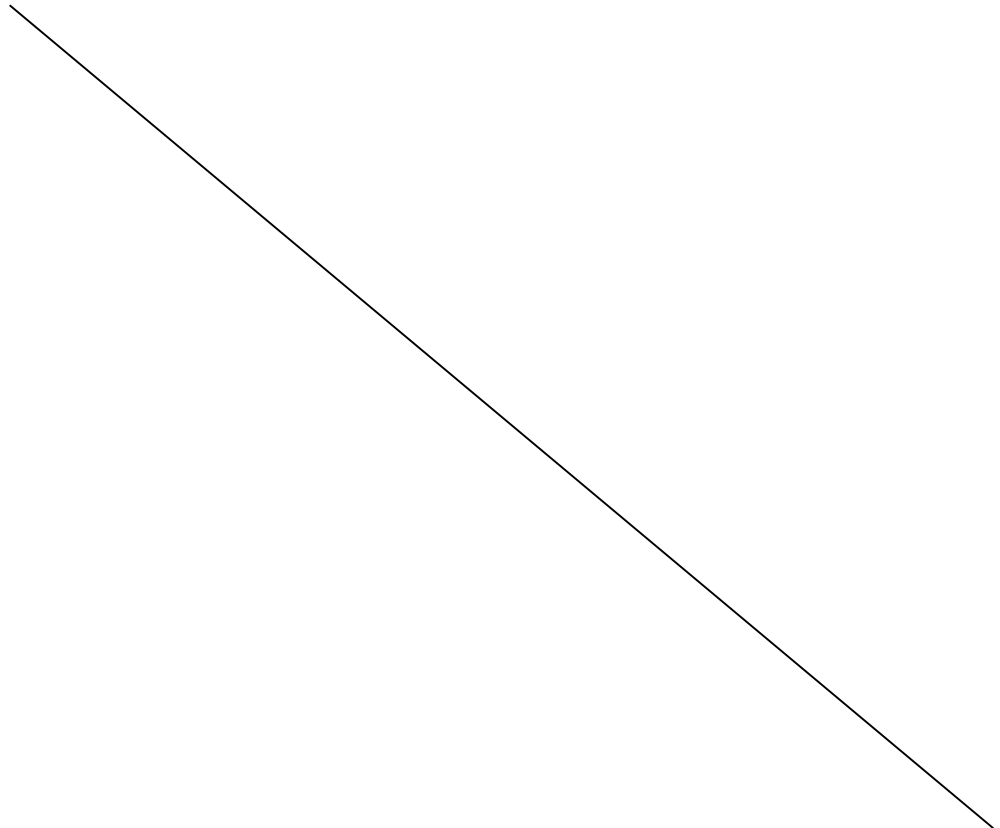
4. Clôture de la séance

2022-02-053

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 18 h 07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 9 février 2022



Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.